



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 25/11/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 novembre 2014
D - 2014/595**

Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

Soutien au fonctionnement des chalets Emmaüs. Autorisation. Signature.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement et du renforcement de l'offre d'hébergement pour les personnes en situation de vulnérabilité et notamment pour contribuer à la résorption des squats sur la commune de Bordeaux, la Ville s'est mobilisée pour développer des solutions de logement immédiates et innovantes.

Le Conseil Général de la Gironde qui souhaite également être partenaire dans le développement d'une offre pour les personnes vulnérables, met gracieusement des *chalets* dédiés à cet usage, à la disposition des communes qui en font la demande.

Dans ce cadre, et conformément à :

- la délibération de la commission permanente du Conseil Général du 22 novembre 2013 autorisant l'attribution de ces chalets à la commune de Bordeaux ;
- la délibération de la Ville n° D-201/130 du 24 février 2014 portant sur la subvention d'équipement à Emmaüs pour la réalisation d'un hameau d'insertion et la mise à disposition des chalets à l'association ;
- la convention d'attribution d'une subvention en nature consistant en la fourniture et le montage des trois logements en bois à usage d'habitation par le Conseil Général de la Gironde à la Ville de Bordeaux ;

La Ville est propriétaire de 3 chalets en bois qu'elle a souhaité mettre à disposition d'Emmaüs 33 qui gère d'ores et déjà des solutions de ce type sur Bordeaux et sur la CUB.

Ces chalets ont été implantés à côté du village Emmaüs situé 196 Cours Dupré de Saint-Maur.

L'objectif que porte Emmaüs est d'offrir un hébergement transitoire et un accompagnement social renforcé à des familles pour lesquelles des solutions immédiates de logement ou d'hébergement classique ne sont pas adaptées.

La Ville souhaite, dans le cadre de sa mission de développement de l'hébergement, soutenir Emmaüs pour la mise en œuvre rapide de cette action globale dont le budget annuel se chiffre à 36 000 euros/an.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|----------|--|----------|
| Charges de personnel (intervenant social, veille de nuit, administratif) | 21 290 € | Participation des familles (loyer et forfait fluides) | 5 400 € |
| Charges de fonctionnement | 7 210 € | Ville | 7 600 € |
| Redevances Port de Bordeaux | 4 500 € | CCAS | 3 000 € |
| | | Fondation Abbé Pierre | 10 000 € |
| Divers | 3 000 € | Autofinancement Emmaüs | 10 000 € |

| | | | |
|-------|----------|-------|----------|
| TOTAL | 36 000 € | TOTAL | 36 000 € |
|-------|----------|-------|----------|

Je vous propose donc aujourd'hui d'apporter notre aide financière pour accompagner le fonctionnement de ce dispositif développant une solution de logement immédiate et innovante.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville au fonctionnement de ces chalets à hauteur de 9 500 euros couvrant ainsi la période d'octobre 2014 à décembre 2015 (15 mois), au bénéfice d'Emmaüs 33 (tranche P029O005 - natana 1222) ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat présentée en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux
33077 Bordeaux cedex
Représentée par Madame Alexandra Siarri
Adjointe au maire de Bordeaux
En charge de la Cohésion Sociale et Territoriale
D'une part,

Et

L'Association Emmaüs 33- Urgence Sociale
246, cours de la Somme - 33800 Bordeaux
Représentée par Monsieur Pascal Lafargue
Président
D'autre part

Vu la délibération D-2014/130 du 24 février 2014,
Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet la formalisation du soutien à l'association Emmaüs 33-Urgence Sociale, bénéficiaire de la mise à disposition de 3 chalets attribués par le Conseil Général à la Ville de Bordeaux.

Les deux parties ont convenu que les chalets seront installés sur une parcelle du Grand Port de Bordeaux à proximité du Village Emmaüs, situé 196, cours Dupré de Saint-Maur 33300 Bordeaux via une Autorisation d'Occupation Temporaire conclue entre Emmaüs 33 et le Grand Port de Bordeaux.

L'objectif est d'offrir un hébergement transitoire à des publics pour lesquels des solutions classiques de logement ou d'hébergement ne sont pas adaptées, ou se trouvant dans une situation de mal-logement qui nécessite une intervention immédiate, en leur proposant un hébergement transitoire et un accompagnement social adapté visant à les inscrire dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle en prenant appui sur le droit commun.

ARTICLE 2 – Le public ciblé

Sont prioritairement orientées vers cette action d'hébergement transitoire, dans le cadre du dispositif d'hébergement mené par Emmaüs :

- les familles issues des squats de Schinazi et Lucien Faure, inscrites dans une démarche d'intégration et dont les enfants sont scolarisés dans les écoles du quartier de Bordeaux Maritime (Bacalan),
- les familles repérées et accompagnées par le dispositif de médiation sociale de la Ville se trouvant dans une situation de logement précaire et engagées dans une dynamique d'insertion,
- les familles bénéficiant d'un accompagnement social de droit commun avec un référent social désigné (CAIO, MDSI, CCAS...).

ARTICLE 3 - Rappel des missions

A – Le dispositif d'hébergement d'Emmaüs 33 – Urgence Sociale

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et le mal-logement, Emmaüs 33 – Urgence Sociale gère un grand nombre de dispositifs allant de l'urgence à la location. Plusieurs conventions sont signées, avec l'Etat, le Conseil Général, des intercommunalités....

Si le public traditionnel d'Emmaüs 33 – Urgence Sociale, les isolés, correspond à une réalité du public majoritairement à la rue, l'association, interpellée par différents acteurs sociaux pour héberger des couples avec enfant(s), doit être force de propositions. Ainsi, de nouveaux projets expérimentaux se mettent en place comme celui de Mérignac, ou celui de la MOUS avec un public spécifique.

Le fonctionnement des 10 chalets a montré son efficacité, et ces 3 nouveaux chalets doivent s'inscrire dans la même logique notamment dans la mixité sociale.

B – La mission de médiation sociale

La médiation sociale de la Ville s'adresse particulièrement aux familles d'origine bulgare et roumaine vivant en habitat précaire ou dans du mal-logement. Les missions sont de deux ordres :

- agir auprès des familles dans les sites occupés illégalement afin de tendre vers une amélioration de leurs conditions de vie et d'apaiser les éventuelles tensions avec le voisinage,
- favoriser l'accès aux droits, notamment la scolarisation des enfants, la santé, l'insertion professionnelle, l'accès au logement ou au dispositif de la MOUS.

Compte-tenu de l'intérêt général de l'action d'Emmaüs et des compétences rappelées ci-dessus, la ville entend soutenir ce projet.

ARTICLE 4 - Engagements d'Emmaüs 33 – Urgence Sociale

Emmaüs 33 – Urgence Sociale s'engage à :

- héberger à titre transitoire les familles ciblées à l'article 2,
- formaliser cet hébergement par une convention faisant apparaître les droits et devoirs des hébergés, le montant de la redevance - 100 euros - et le montant des charges locatives - 50 euros,
- identifier un référent au sein de sa structure qui assurera en lien avec le médiateur social de la Ville, la régulation du site (appropriation et utilisation du logement) et veillera à la continuité de la prise en charge par le travailleur social référent de la famille,
- assurer les chalets et assumer ainsi les charges et responsabilités du locataire.

La finalité étant, à terme, l'accès à un logement autonome en s'appuyant sur le droit commun et en mettant en œuvre l'ensemble des dispositifs concourant à une insertion durable.

ARTICLE 5 - Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage dans le cadre de ses missions de droit commun à :

- être l'interlocuteur privilégié d'Emmaüs 33 -Urgence Sociale dans la mise en œuvre de la présente convention,
- organiser des temps de régulation concernant les situations individuelles ou familiales,
- mobiliser le CCAS et la médiation sociale de la DDSU et à solliciter la MDSI du secteur concerné ou le service social référent (ex : CAIO) pour un soutien technique,
- favoriser le principe de mixité sociale.

Pour le financement de cette action, la Ville apportera son concours financier à hauteur de 9 500 euros pour la période allant d'octobre 2014 à décembre 2015.

ARTICLE 6 – Pilotage et modalités de suivi

Le suivi de réalisation du présent protocole est assuré conjointement par la Ville de Bordeaux et Emmaüs 33 – Urgence Sociale lors de réunions de comité de suivi portant sur :

- la mise en œuvre du présent protocole,
- l'évolution des situations individuelles et familiales,
- l'échange d'informations sur les actions et partenariats réalisés,
- l'évaluation de l'action conjointe menée dans le cadre du présent protocole,
- la production d'éléments d'analyse et de synthèse à destination des Institutions.

Le bilan annuel de l'action est présenté au comité de pilotage composé :

- d'un représentant de la direction d'Emmaüs 33 – Urgence Sociale,
- d'un représentant de la direction du développement social urbain,
- de l'Adjointe au maire en charge de la cohésion sociale et territoriale,
- de la chargée de mission « développement de l'hébergement et relogement »,
- d'un représentant du CCAS,
- d'un représentant de la MDSI du secteur et/ou du service social référent.

Le bilan annuel de l'action est adressé au Département.

ARTICLE 7 – Durée du protocole et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de 15 mois, allant d'octobre 2014 à décembre 2015.

Il pourra être dénoncé après accord des deux parties ou pour non respect des engagements pris.

Fait à Bordeaux, le

Pour La Ville de Bordeaux
Alexandra Siarri
Adjointe au maire de Bordeaux
En charge de la Cohésion Sociale
et Territoriale

Pour Emmaüs 33 – Urgence Sociale
Pascal Lafargue
Président